

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 021/00**  
**1<sup>er</sup> février 2000**

**ROYAUME-UNI / CHILI**

**Affaire Pinochet : Amnesty  
International renouvelle sa demande  
de réexamen judiciaire**

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 021/00**  
**1<sup>er</sup> février 2000**

Index AI : EUR 45/25/00

Amnesty International et cinq autres organisations de défense des droits humains présentent ce jour (mardi 1<sup>er</sup> février 2000) une nouvelle demande de réexamen judiciaire, leur première requête introduite en ce sens ayant été rejetée hier par le juge de la Haute Cour, Maurice Kay.

La nouvelle audience, qui doit se dérouler lundi 7 février, se tiendra devant une formation restreinte composée de deux ou trois magistrats de la Haute Cour, siégeant en appel. Elle offrira la possibilité aux organisations de défense des droits humains de voir leurs arguments examinés de nouveau de manière approfondie.

*« Nous voulons nous assurer que toute décision concernant l'état de santé d'Augusto Pinochet soit prise dans le respect des normes internationales d'équité et sans ingérence politique. L'absence de transparence qui caractérise cette dernière phase de la procédure d'extradition suscite des doutes quant à son équité et fait craindre une décision finale erronée.*

*« Puisque la question de l'état de santé d'Augusto Pinochet a été soulevée dans le cadre de la procédure d'extradition engagée à l'encontre de l'ancien président, l'équité exige que les parties concernées, notamment les États ayant requis son extradition, se voient accorder la possibilité d'examiner le rapport d'expertise qui a été établi et de faire subir au général Pinochet un nouvel examen médical. »*

Amnesty International et les autres organisations de défense des droits humains souhaitent mettre en avant, dans le cadre d'une procédure équitable, l'intérêt de tous ceux qui ont été victimes des crimes contre l'humanité imputés à Augusto Pinochet, qu'ils y aient ou non survécu. L'intervention de ces organisations s'ajoutera à l'initiative prise par la Belgique, le seul des quatre États requérants à avoir demandé un réexamen judiciaire.

Par ailleurs, Amnesty International appelle de nouveau les autorités espagnoles à transmettre à celles du Royaume-Uni la requête introduite par le juge Garzón, afin que soient utilisées toutes les voies de recours juridiques envisageables dans le cadre de la procédure d'extradition. Jusqu'à présent, le gouvernement de l'Espagne a fait obstacle aux démarches accomplies en ce sens par la justice de ce pays.

**Informations complémentaires**

**Amnesty International**  
**BULLETIN D'INFORMATIONS 021/00**  
**1<sup>er</sup> février 2000**

La nouvelle demande de réexamen judiciaire sera présentée par Amnesty International, l'organisation chilienne *Agrupación de Familiares de Detenidos Desaparecidos* (Groupement de familles de détenus « disparus »), Human Rights Watch, Justicia, la Fondation pour les soins

aux victimes de torture et Redress. ?

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).**